



Délégation départementale de la Creuse

GUERET, le 12 avril 2022

Pôle Santé Publique et Environnementale

Affaire suivie par : M BONJOUR
Tél. : 05 55 51 81 48
Mèl. : michel.bonjour@ars.sante.fr

**La Directrice de la Délégation Départementale
de la Creuse**

à

**Communauté d'Agglomération du Grand
Guéret**

**Direction de l'aménagement du territoire
9 Avenue Charles de Gaulle, BP 302
23006 GUERET cedex**

Réf. : T:\DDT\DD23\POLE_SPSE\SE\URBANISME\Portée à
connaissance\2022\Saint_Laurent_Carte_Communale.docx

Objet : Révision de la Carte Communale de Saint-Laurent

Par courriel du 29/03/2022, vous sollicitez mes services, pour avis, concernant la révision de la carte communale de Saint-Laurent.

Il est à noter qu'il n'existe, sur le territoire administratif de cette collectivité territoriale, aucune servitude relative à la protection de la ressource en eau potable.

En ce qui concerne les différentes exploitations agricoles de la commune, dont certaine dans le bourg de la commune, il sera nécessaire de respecter les contraintes de distance règlementaire édictées dans l'article L 111-3 du Code Rural lors de nouvelles construction de maison d'habitation ou d'aménagement d'anciens bâtiments agricoles en maison d'habitation.

La Directrice



Isabelle DUMOND